



Rapport sur la situation financière des paroisses bernoises en 2021

Date	1 ^{er} février 2023
Version	1.0
Statut	Prêt
Classification	Non classifié
Auteur	Michael Wild
Nom du fichier	Rapport sur la situation financière des paroisses bernoises en 2021

Édition: DIJ/OACOT



Table des matières

1.	Synthèse	3
2.	Événements particuliers survenus pendant l'exercice	4
3.	Introduction	4
3.1	Contexte	4
3.2	Objectif	4
3.3	Qualité des données	4
3.4	Collectivités	5
4.	Évaluation de l'ensemble des paroisses bernoises	6
4.1	Aperçu des comptes annuels	6
4.1.1	Données principales	6
4.1.2	Résultat des comptes de 2021	7
5.	Indicateurs	8
5.1	Sélection	8
5.1.1	Indicateurs du bilan	8
5.1.2	Indicateurs du compte de résultats	8
5.1.3	Indicateurs du compte des investissements	8
5.1.4	Indicateurs statistiques	8
5.1.5	Autres indicateurs	8
5.1.6	Médiane et moyenne	9
5.1.7	Régions	9
6.	Évaluations	10
6.1	Situation du bilan	10
6.1.1	B.1 – Endettement net	10
6.1.2	B.2 – Répartition des capitaux propres	11
6.1.3	B.3 – Quotient de l'excédent du bilan	14
6.2	Indicateurs du compte de résultats	16
6.2.1	E.1 – Résultat annuel avant amortissements supplémentaires	16
6.2.2	E.2 – Impôt paroissial des personnes physiques et des personnes morales	18
6.3	Indicateurs du compte des investissements	22
6.3.1	I.1 – Investissements nets par rapport aux revenus fiscaux	22
6.3.2	I.2 – Degré d'autofinancement du compte général	24
6.4	Indicateurs statistiques	26
6.4.1	S.1 – Nombre de contribuables par paroisse	26
6.4.2	S.2 – Quotité d'impôt par paroisse	28
6.5	Autres indicateurs	29
6.5.1	W.1 – Affectation assortie d'une exclusion	29
7.	Sources de données	31
7.1	Attestation relative aux comptes annuels	31
7.2	Intendance des impôts	33
8.	Annexe	34
8.1	Abréviations	34
8.2	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	34
8.3	Détails concernant les indicateurs	35

1. Synthèse

La situation financière des 211 paroisses bernoises est réjouissante. Quelque 70 % des paroisses ont clôturé leurs comptes de 2021 avec un excédent de revenus. Le bilan est partout excédentaire. Le total cumulé de l'excédent du bilan a augmenté par rapport à l'exercice précédent et se monte à 391,5 millions de francs. Les comptes annuels de l'ensemble des paroisses se soldent par un résultat de 22,7 millions de francs.

Dans le canton de Berne, l'ensemble des paroisses ont introduit le MCH2 avec succès en 2019¹. Le présent rapport étant le troisième à se fonder sur ce modèle comptable, une comparaison avec les données des exercices précédents devient possible. En 2021, le constat est sans équivoque: les finances des paroisses bernoises sont saines.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) élabore chaque année, depuis l'exercice 2007², un rapport fournissant des outils d'analyse du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements et des données fiscales des paroisses bernoises.

Au moyen du présent rapport sur les finances, l'OACOT apporte la preuve du respect des prescriptions excluant l'affectation des fonds à des fins culturelles³ (voir p. 30). L'évaluation montre que les trois Églises nationales n'ont pas financé leurs dépenses affectées à des fins culturelles avec les impôts des personnes morales.

Il ressort de l'analyse que toutes les paroisses examinées, au nombre de 211 disposent d'un bilan excédentaire. Le total cumulé de l'excédent du bilan s'élève à environ 391,5 millions de francs (année précédente: 362,3 millions).

Les capitaux de tiers de l'ensemble des paroisses atteignent un montant de 107,5 millions de francs, comme en 2021. Le total moyen de l'excédent du bilan⁴ est plus de 3,5 fois supérieur à ce montant.

En 2021, les comptes annuels de 149 paroisses (année précédente: 155) se sont soldés positivement. À l'inverse, 37 paroisses (année précédente: 32) ont enregistré un excédent de charges. Les 25 (année précédente: 24) restantes ont obtenu un résultat équilibré. Avec le MCH2, une attribution à la réserve de politique financière n'est comptabilisée que si le compte de résultats enregistre un excédent de revenus et si les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets⁵. Il est aussi possible d'attribuer le bénéfice de l'exercice à un financement spécial sur la base d'un règlement communal. Dans ces deux situations, les comptes annuels peuvent être clôturés avec un résultat équilibré de zéro.

Les paroisses évaluées ont totalisé 230,6 millions de francs (année précédente: 243,6 millions) de rentrées fiscales en 2021. Cette somme comprend 193,7 millions de francs (année précédente: 199,2 millions) versés par les personnes physiques et 36,9 millions de francs (année précédente: 44,4 millions) par les personnes morales. La baisse des rentrées peut s'expliquer par le recul du nombre de contribuables (voir chapitre 6.4.1).

Les investissements nets des paroisses se sont montés à 23,9 millions de francs en 2021 (année précédente: 22,1 millions), ce qui représente une augmentation de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres sont dus à l'activité de quelque 50,7 % des paroisses (année précédente: 54,5 %), dès lors

¹ Article T2-1, alinéa 2 de l'ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111).

² Excepté pour l'exercice 2012.

³ Article 4, alinéa 1, lettre a de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN; RSB 410.111).

⁴ Excédent de bilan au 1^{er} janvier 2021 ajouté à celui au 31 décembre 2021, le total étant divisé par deux.

⁵ Articles 84 et 85 OCo.

que 92 d'entre elles (année précédente: 84) n'ont consenti aucun investissement. La plupart des paroisses sont en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources. À l'opposé, dans 49 paroisses (année précédente: 42) le degré d'autofinancement s'est situé à un niveau insuffisant, ou alors l'autofinancement était même négatif en 2021.

La médiane cantonale de la quotité d'impôt est de 0,207, comme lors des huit exercices précédents. Les paroisses dont la quotité d'impôt est comprise entre 0,15 et 0,20 sont pour la plupart situées dans les régions du Seeland, de l'Emmental et de la Haute-Argovie ainsi que de Berne – Mittelland. Dans l'Oberland et dans le Jura bernois par contre, la quotité d'impôt de la majorité des paroisses est supérieure à 0,2.

2. Événements particuliers survenus pendant l'exercice

Aucun.

3. Introduction

3.1 Contexte

Le présent rapport sur les finances des paroisses est le troisième qui est établi sur la base du MCH2 et peut donc être comparé à ceux de 2019 et de 2020.

3.2 Objectif

L'objectif du présent rapport est d'exposer de manière transparente la situation financière des paroisses et des paroisses générales dans le canton de Berne. Ce rapport est établi à partir des données de leurs comptes annuels. L'évaluation d'indicateurs soigneusement choisis permet de comparer les paroisses entre elles ainsi que d'une année à l'autre.

Le rapport financier apporte la preuve pour l'ensemble des paroisses et des paroisses générales de chaque Église nationale⁶ que le revenu des impôts des personnes morales n'est pas affecté à des fins culturelles⁷ (voir chapitre 6.5.1).

3.3 Qualité des données

Même si l'OACOT a procédé à des contrôles, des inexactitudes comptables ainsi que des imprécisions lors de la saisie des données ne peuvent pas être totalement exclues. Si elles ont été décelées, elles ont été corrigées. Des contrôles et des pointages plus fréquents devront permettre, ces prochaines années, de détecter les problèmes et de renforcer la qualité de la tenue des comptes.

⁶ L'Église réformée évangélique, l'Église catholique romaine et l'Église catholique chrétienne.

⁷ Article 4, alinéa 1, lettre a OEGN.

3.4 Collectivités

Le présent rapport évalue les comptes de 211 paroisses et paroisses générales, sur les 243 qui sont organisées selon le droit bernois⁸. Le nombre de paroisses et paroisses générales reste inchangé par rapport à 2020.

Dans le cas des paroisses urbaines, l'évaluation n'a pu avoir lieu qu'au niveau des paroisses générales, les données fiscales d'une part et comptables d'autre part n'étant disponibles que pour elles seules. La paroisse générale réformée évangélique de Berne et la paroisse générale catholique romaine de Berne regroupent chacune douze paroisses, tandis que les paroisses générales réformées évangéliques de Bienne et de Thoun en comptent respectivement deux et cinq.

⁸ La paroisse réformée évangélique de Bernisch-Kerzers, dont les comptes de la partie bernoise sont examinés en application du droit fribourgeois, constitue une exception. Aucune donnée financière n'est disponible.

4. Évaluation de l'ensemble des paroisses bernoises

4.1 Aperçu des comptes annuels

Les données principales des comptes annuels de 2021 et de 2020 sont présentées ci-après sous forme de tableau pour l'ensemble des paroisses. Les montants totaux sont exprimés en francs.

4.1.1 Données principales

Données principales

	2021	2020	Écart en pourcent
Charges	267 714 106.68	265 246 930.40	0,9 %
Revenus	290 427 974.43	296 219'990.45	-2,0 %
Résultat annuel	22 713 867.75	30 973 060.05	-26,7 %
Revenu de l'impôt des personnes physiques	193 714 746.27	199 229 364.68	-2,8 %
Revenu de l'impôt des personnes morales	36 863 427.56	44 449 166.41	-17,1 %
Investissements nets	23 941 706.00	22 136 464.57	8,2 %
État du patrimoine financier	510 855 519.49	489 529 441.12	4,4 %
Capitaux de tiers	107 509 447.27	107 053 725.03	0,4 %
Capitaux propres	542 387 704.99	497 453 592.19	9,0 %
Réserves	40 972 225.70	33 748 848.67	21,4 %
Excédent / découvert du bilan	391 450 402.64	362 269 051.45	8,1 %
Autofinancement	44 825 093.03	50 489 148.11	-11,2 %
Résultat du financement	20 883 387.03	28 352 683.54	-26,3 %

4.1.2 Résultat des comptes de 2021

Résultat des comptes	Comptes de 2021		Comptes de 2020	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
Compte de résultats				
Total des charges (3)	267'714'106.68		265'246'930.40	
Total des revenus (4)		290'427'974.43		296'219'990.45
Excédent de revenus	22'713'867.75		30'973'060.05	
Excédent de charges				
Total	290'427'974.43	290'427'974.43	296'219'990.45	296'219'990.45
Compte des investissements				
Total des dépenses reportées au bilan (6900)	26'261'231.02		24'479'365.17	
Total des recettes reportées au bilan (5900)		2'319'525.02		2'342'900.60
Investissements nets		23'941'706.00		22'136'464.57
Total	26'261'231.02	26'261'231.02	24'479'365.17	24'479'365.17
Financement				
Autofinancement		44'825'093.03		50'489'148.11
Report des investissements nets	23'941'706.00		22'136'464.57	
Excédent de financement	20'883'387.03		28'352'683.54	
Découvert de financement				

Illustration 2

Source: canton de Berne (OACOT)

Les comptes de résultats sont positifs. Les revenus de l'ensemble des paroisses sont supérieurs aux charges. Ces dernières disposent d'un excédent de revenus de 22,7 millions de francs (année précédente: 30,9 millions). Plus de quatre cinquième des paroisses clôturent leur compte de résultats sur un excédent de revenus ou obtiennent un résultat équilibré, tandis qu'environ une paroisse sur six est dans les chiffres rouges.

Les investissements nets de l'ensemble des paroisses s'élèvent à 23,9 millions de francs, soit 1,8 million de francs de plus que l'année précédente.

Le résultat du financement, de 20,9 millions de francs, présente une détérioration de quelque 7,4 millions de francs par rapport à 2020.

5. Indicateurs

5.1 Sélection

Contrairement aux communes politiques, les paroisses n'ont pas l'obligation légale de calculer les indicateurs financiers harmonisés⁹. Lors de l'élaboration de la conception relative à la rédaction d'un rapport sur la situation financière des paroisses bernoises, dix indicateurs ont été définis pour le MCH2, qui ne sont calculés que pour établir le présent rapport. Ils permettent d'apprécier le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements. Ces indicateurs ne coïncident pas (à l'exception du degré d'autofinancement) avec les indicateurs financiers harmonisés que les communes politiques sont tenues de calculer.

5.1.1 Indicateurs du bilan

- B.1 Endettement net
- B.2 Répartition des capitaux propres
- B.3 Quotient de l'excédent du bilan

5.1.2 Indicateurs du compte de résultats

- E.1 Résultat annuel avant amortissements supplémentaires
- E.2 Impôt paroissial des personnes physiques et des personnes morales
 - E.2.1 Impôt paroissial des personnes physiques
 - E.2.2 Impôt paroissial des personnes morales

5.1.3 Indicateurs du compte des investissements

- I.1 Investissements nets par rapport aux revenus fiscaux
- I.2 Degré d'autofinancement du compte général

5.1.4 Indicateurs statistiques

- S.1.1 Nombre de contribuables par paroisse: personnes physiques assujetties à la totalité de l'impôt
- S.1.2 Nombre de contribuables par paroisse: personnes physiques assujetties à la moitié de l'impôt
- S.1.3 Nombre de contribuables par paroisse: personnes morales
- S.2 Quotité d'impôt par paroisse

5.1.5 Autres indicateurs

- W.1 Affectation assortie d'une exclusion

⁹ Article 31 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo; RSB 170.511).

5.1.6 Médiane et moyenne

- Médiane: valeur exactement au milieu d'une série de données triées par ordre de grandeur. La moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses du canton de Berne divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

5.1.7 Régions

Certains indicateurs sont calculés par région. Ainsi, il est possible d'examiner plus en détail les données des cinq régions administratives (Berne – Mittelland, Emmental et Haute-Argovie, Jura bernois, Oberland et Seeland).

6. Évaluations

6.1 Situation du bilan

6.1.1 B.1 – Endettement net

Question examinée

L'endettement net correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier. Il sert à mesurer l'importance de la dette contractée par la commune. Une valeur négative (endettement net négatif) reflète l'existence d'une fortune nette. L'évaluation de cet indicateur dépend de la composition des capitaux de tiers et du patrimoine financier des paroisses.

Formule de calcul

$$\frac{20 \text{ Capitaux de tiers}}{./ 10 \text{ Patrimoine financier}} = \text{Endettement net (+)/fortune nette (-)}$$

Commentaire

La fortune nette des paroisses s'élève à quelque 403,3 millions de francs au 31 décembre 2021. Parmi les 211 paroisses, 195 disposent d'une fortune nette. Le bilan de 16 paroisses seulement fait état d'un endettement net. Pour l'ensemble des paroisses, la fortune nette connaît une évolution positive, de quelque 16 % par rapport à 2019 et d'environ 5 % par rapport à 2020. Le tableau ci-dessous présente les données par région:

Fortune nette:

	2019	2020	2021
Berne – Mittelland	-173.0	-196.1	-207.5
Emmental et Haute-Argovie	-42.1	-41.6	-42.6
Jura bernois	-22.0	-23.9	-24.1
Oberland	-59.6	-65.6	-67.7
Seeland	-51.0	-55.1	-61.5
Toutes les paroisses	-347.6	-382.5	-403.3

millions de francs

Illustration 3

Source: canton de Berne (OACOT)

Médiane et moyenne de l'endettement net en francs des paroisses:

B.1	2019	2020	2021
Médiane	-571 704	-624 738	-674 907
Moyenne	-1 639 780	-1 804 131	-1 902 576

La paroisse médiane dispose d'une fortune nette s'élevant à 674 907 francs (année précédente: 624 738 francs). L'amélioration par rapport à 2020 résulte d'un accroissement notable du patrimoine financier et d'un changement presque imperceptible s'agissant des capitaux de tiers.

Graphique

Le graphique ci-dessous fournit une vue d'ensemble de la répartition par région de la fortune nette de toutes les paroisses.

La région de Berne – Mittelland compte 48 paroisses et dispose d'une fortune nette de 207,5 millions de francs (année précédente: 196,1 millions), soit plus de la moitié de la fortune nette de l'ensemble des paroisses bernoises. Les régions de l'Oberland ainsi que de l'Emmental et de la Haute-Argovie, bien qu'ayant plus de paroisses (chacune 51), totalisent une fortune nette inférieure à celle de la région de Berne – Mittelland. Le Seeland comporte 35 paroisses et dispose d'une fortune nette de 61,5 millions de francs (année précédente: 55,1 millions); il est ainsi plus «riche» que la région de l'Emmental et de la Haute-Argovie avec ses 51 paroisses.

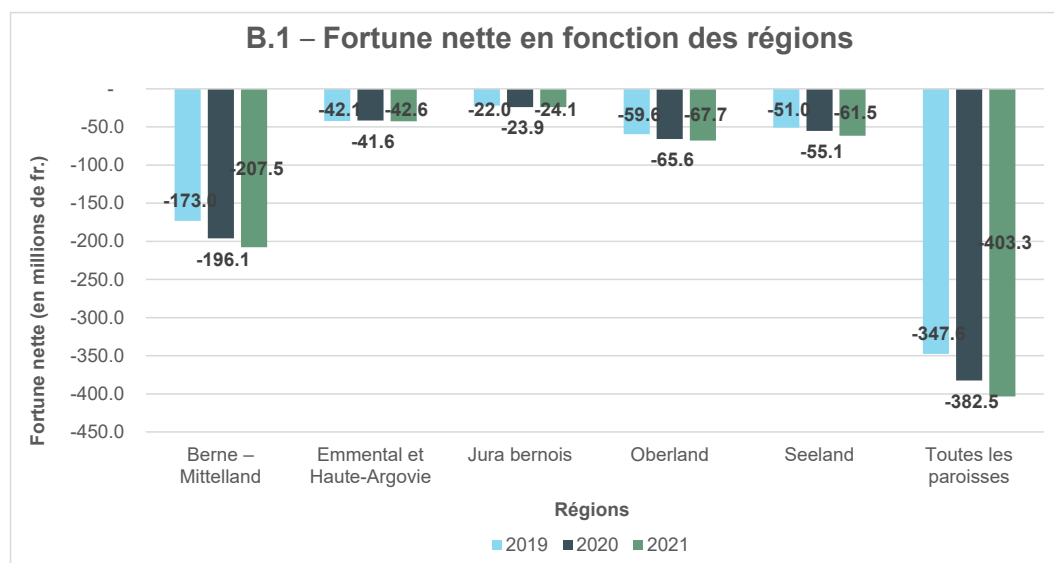


Illustration 4

Source: canton de Berne (OACOT)

6.1.2 B.2 – Répartition des capitaux propres

Question examinée

Cet indicateur renseigne sur la répartition des capitaux propres entre les groupes de matières en valeurs absolues et par rapport à l'ensemble des capitaux propres.

Les différents groupes de matières sont les suivants:

- 290 Financements spéciaux, engagements et avances
- 292 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire
- 293 Préfinancements
- 294 Réserves
- 296 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier
- 298 Autres capitaux propres
- 299 Excédent/découvert du bilan

Commentaire

Les capitaux propres (groupe de matières 29) de l'ensemble des paroisses ont atteint 542,4 millions de francs en 2021 (année précédente: 497,4 millions). L'excédent du bilan (groupe de matières 299) correspond à 72,2 % de cette somme (année précédente: 72,8 %), c'est-à-dire à 391,5 millions de francs (années précédente: 362,3 millions).

Lors de la clôture des comptes annuels de 2021, les paroisses ont attribué 6,9 millions de francs à la réserve grâce aux amortissements supplémentaires inhérents au système (année précédente: 10,0 millions). L'attribution est obligatoire¹⁰ si le compte de résultats enregistre un excédent de revenus avant celle-ci et que les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Le montant des préfinancements de l'ensemble des paroisses au 31 décembre 2021 s'élève à 32,5 millions de francs (année précédente: 26,6 millions).

Médiane et moyenne de l'excédent ou du découvert du bilan des paroisses en francs:

B.2	2019	2020	2021
Médiane	817 304	877 713	918 286
Moyenne	1 575 304	1 708 816	1 846 464

La paroisse médiane dispose d'un excédent du bilan de 918 286 francs (année précédente: 877 713 francs). La moyenne est de 1,8 million de francs (année précédente: 1,7 million).

Graphiques

Les deux graphiques suivants présentent, en francs et en pourcent, la répartition proportionnelle des capitaux propres entre les différents groupes de matières qui les constituent¹¹.

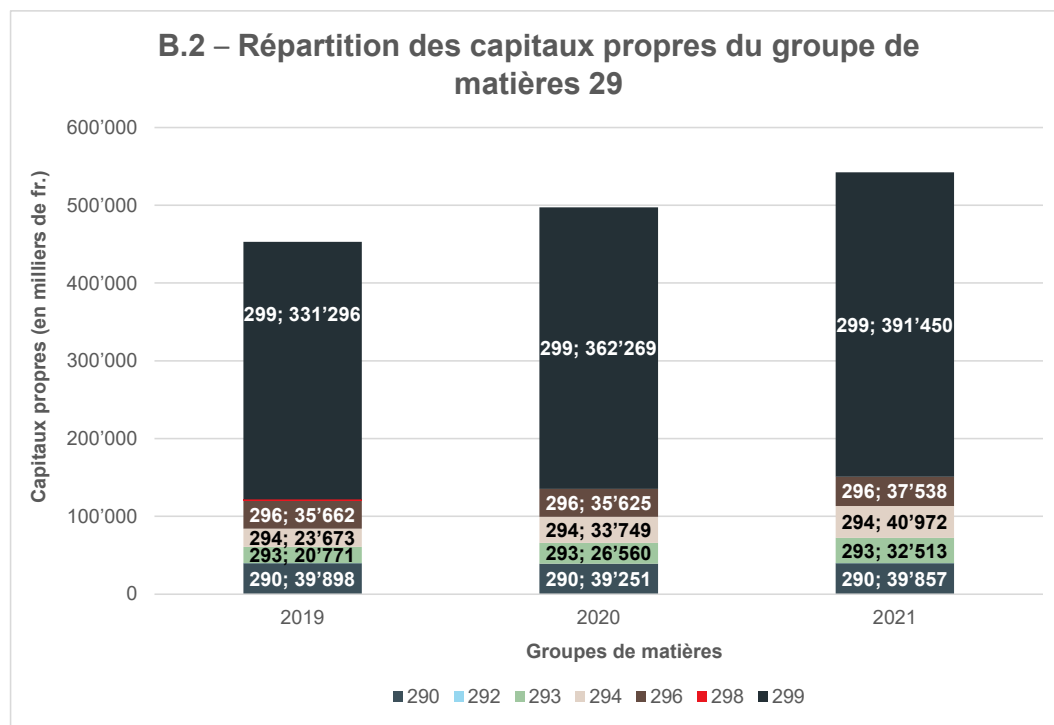


Illustration 5

Source: canton de Berne (OACOT)

¹⁰ Articles 84 et 85 OCo.

¹¹ 290: financements spéciaux, engagements (+) et avances (-); 292: réserves provenant de l'enveloppe budgétaire; 293: préfinancements; 294: réserves; 296: réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier; 298: autres capitaux propres; 299: excédent/découvert du bilan.

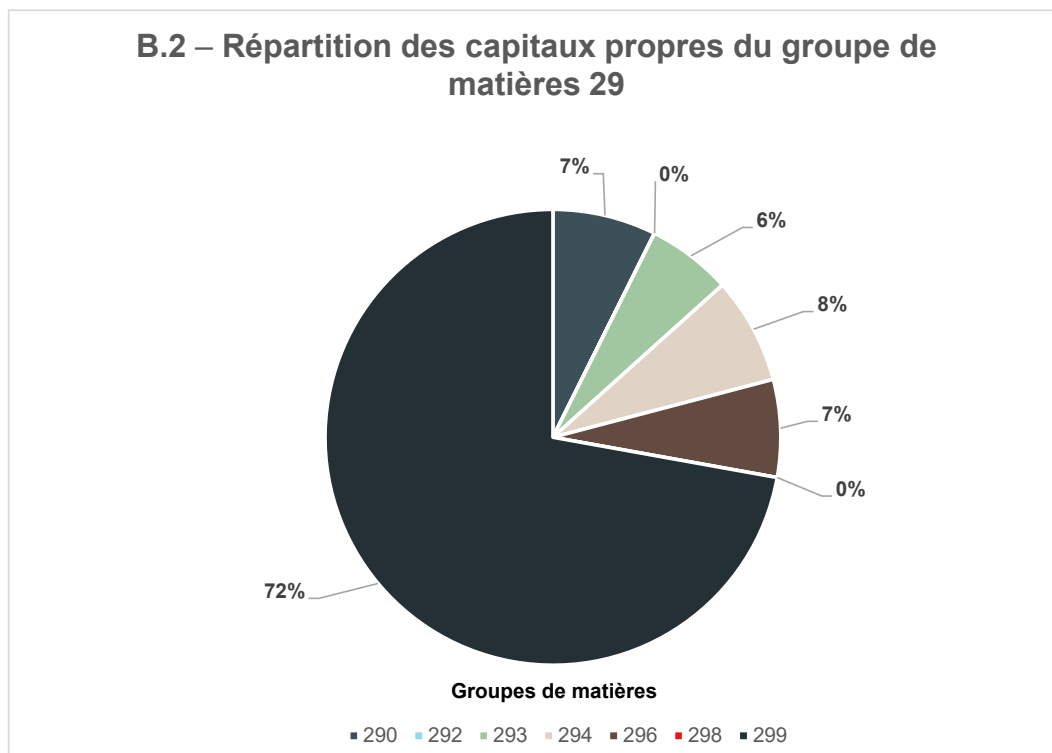


Illustration 6

Source: canton de Berne (OACOT)

La région de Berne – Mittelland dispose des capitaux propres (GM 29) les plus importants, pour un total de 257,9 millions de francs (année précédente: 232,1 millions). L’Oberland la suit de loin avec 100,5 millions de francs (année précédente: 94,9 millions). Dans les régions du Seeland ainsi que de l’Emmental et de la Haute-Argovie, les capitaux propres s’élèvent respectivement à 79,3 et 72,6 millions de francs. Les capitaux propres de l’ensemble des paroisses du Jura bernois atteignent 32 millions de francs.

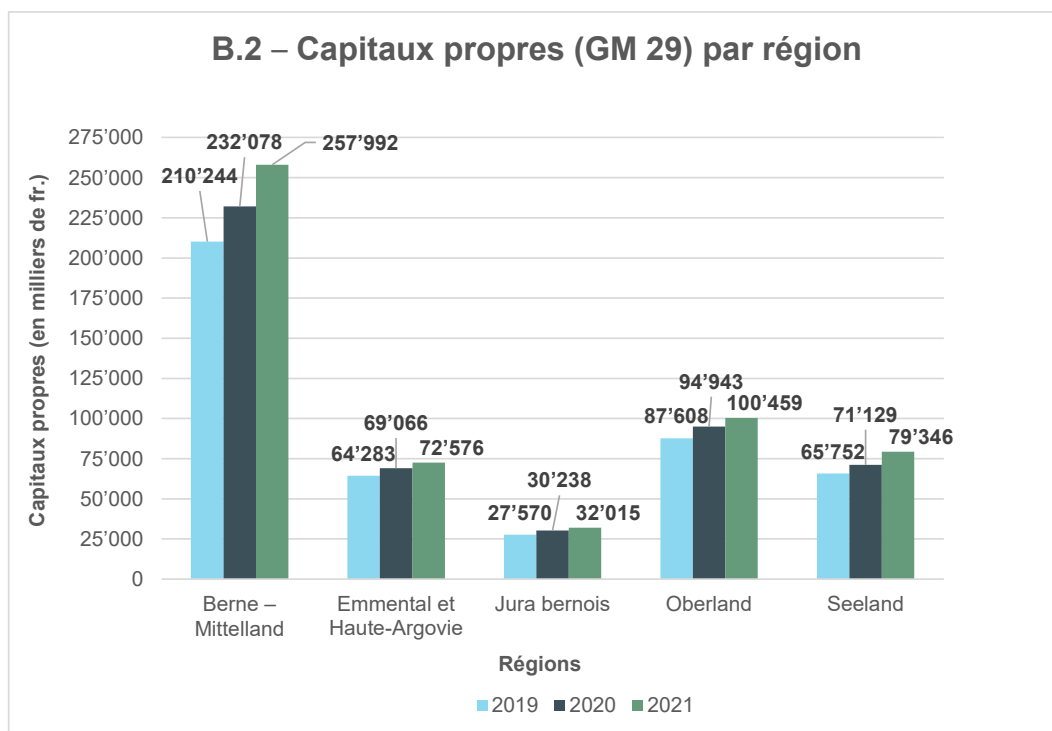


Illustration 7

Source: canton de Berne (OACOT)

6.1.3 B.3 – Quotient de l'excédent du bilan

Question examinée

Le quotient de l'excédent du bilan (QEB) sert en quelque sorte de thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Cet indicateur témoigne aussi de l'efficacité d'une paroisse et tient lieu de calculateur de rentabilité. Une valeur négative signifie un découvert du bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années. Si la valeur chute sous le seuil de 75 %, les réserves peuvent être dissoutes.

Formule de calcul

Les différents groupes de matières utilisés pour calculer le quotient de l'excédent du bilan sont les suivants:

- 299 Excédent/découvert du bilan
- 400 Impôts des personnes physiques
- 401 Impôts des personnes morales
- 4622 Péréquation financière (montant reçu)
- 3622 Péréquation financière (montant versé)

$$\frac{299}{(400 + 401) + (4622 - 3622)} \times 100$$

Commentaire

En 2021, les paroisses ont disposé de capitaux propres très solides.

Médiane et moyenne du quotient de l'excédent du bilan des paroisses:

B.3	2019	2020	2021
Médiane	165,1 %	171,9 %	188,3 %
Moyenne	187,6 %	201,7 %	215,6 %

La paroisse médiane dispose d'un quotient de l'excédent du bilan de 188,3 % (année précédente: 171,9 %). La moyenne est de 215,6 % (année précédente: 201,7 %). Ces résultats témoignent clairement de la bonne santé des paroisses.

Graphiques

Les graphiques suivants présentent le quotient de l'excédent du bilan des paroisses par région (illustration 8) et par catégorie (illustration 9).

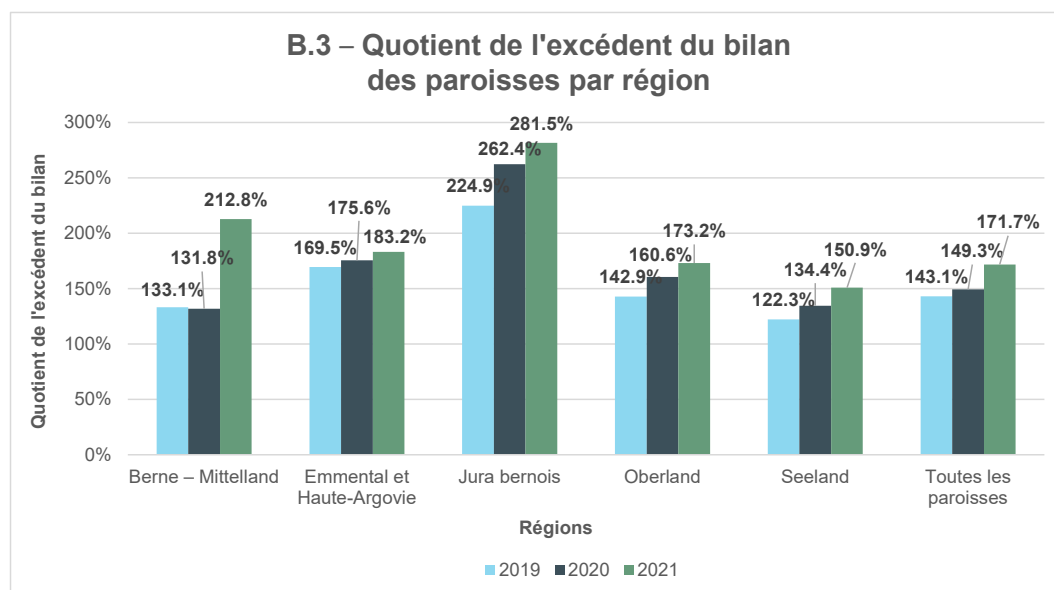


Illustration 8

Source: canton de Berne (OACOT)

L'excédent du bilan divisé par la somme des rentrées fiscales et des montants versés ou reçus au titre de la péréquation financière pour l'ensemble des paroisses donne un quotient de l'excédent du bilan de 171,7 % (année précédente: 149,3 %).

La région du Jura bernois dispose du quotient de l'excédent du bilan le plus élevé (281,5 %, contre 262,4 % l'année précédente). Les régions de Berne – Mittelland, de l'Emmental et de la Haute-Argovie, de l'Oberland et du Seeland la suivent avec respectivement 212,8 %, 183,2 %, 173,2 % et 150,9 %.

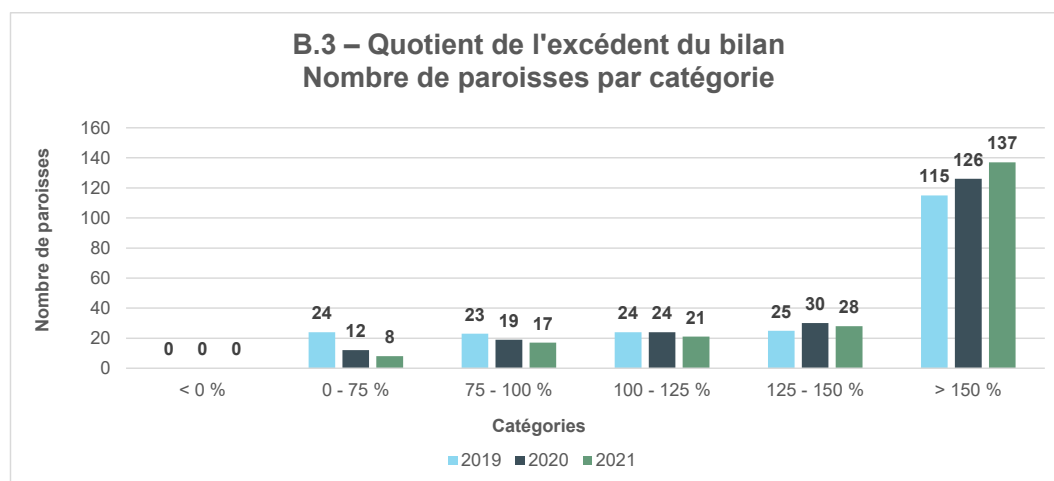


Illustration 9

Source: canton de Berne (OACOT)

Plus de la moitié des paroisses ont un quotient de l'excédent du bilan supérieur ou égal à 150 % et disposent ainsi de capitaux propres très importants.

L'excédent du bilan de huit paroisses (année précédente: 12) est compris entre 0 et 75 %. Ces dernières auraient dû procéder à un prélèvement sur la réserve à condition d'avoir comptabilisé un excédent de

charges et constitué une telle réserve. Seule une de ces huit paroisses présentait un excédent de charges. Puisqu'elle n'avait pas constitué de réserve, elle n'a pas pu effectuer de prélèvements.

Le quotient de l'excédent du bilan de 66 paroisses est compris entre 75 et 150 % (année précédente: 73).

6.2 Indicateurs du compte de résultats

6.2.1 E.1 – Résultat annuel avant amortissements supplémentaires

Question examinée

Le résultat annuel est présenté avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système. Il s'agit de la **valeur annuelle effective**, à distinguer de la valeur résultant de la prise en compte de tels amortissements supplémentaires. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Formule de calcul

2990	Résultat annuel
+3894	Attribution à la réserve de politique financière
<u>-4894</u>	<u>Prélèvement sur la réserve de politique financière</u>
=	Résultat annuel avant amortissements supplémentaires

Commentaire

Au total, les paroisses ont réalisé, en chiffres **nets**, un **excédent de revenus** avant amortissements supplémentaires de 29,6 millions de francs (année précédente: 41 millions) au cours de l'exercice 2021. Pendant cet exercice, 173 paroisses (année précédente: 181) ont présenté un **excédent de revenus** avant amortissements supplémentaires s'élevant à 31,7 millions de francs (année précédente: 42,4 millions).

38 paroisses (année précédente: 30) affichent ensemble un **excédent de charges** s'élevant à 2,1 millions de francs (année précédente: 1,4 million) avec une moyenne de 54 105 francs. Une paroisse sur six environ réalise en 2021 un résultat négatif. Une paroisse affiche un résultat de zéro franc suite à une attribution à la réserve ou à un financement spécial à vocation de préfinancement sur la base d'un règlement (année précédente: 1).

Médiane et moyenne des résultats annuels des paroisses avant amortissements supplémentaires en francs:

E.1	2019	2020	2021
Médiane	44 968	59 324	52 930
Moyenne	118 470	193 559	139 662

La paroisse médiane a réalisé un résultat annuel de 52 930 francs dans les comptes annuels de 2021 avant l'attribution à la réserve. La moyenne se situe à 139 662 francs.

Graphiques

Le graphique suivant illustre le résultat annuel en millions de francs avant l'attribution à la réserve ou le prélèvement sur celle-ci.

Au total, les 211 paroisses évaluées en 2021 ont présenté un résultat net de 29,6 millions de francs (année précédente: 41 millions) avant l’attribution ou le prélèvement. Les paroisses situées dans la région de Berne – Mittelland ont enregistré un résultat net de 15,7 millions de francs, c’est-à-dire plus que dans les quatre autres régions qui totalisent ensemble 13,9 millions de francs.

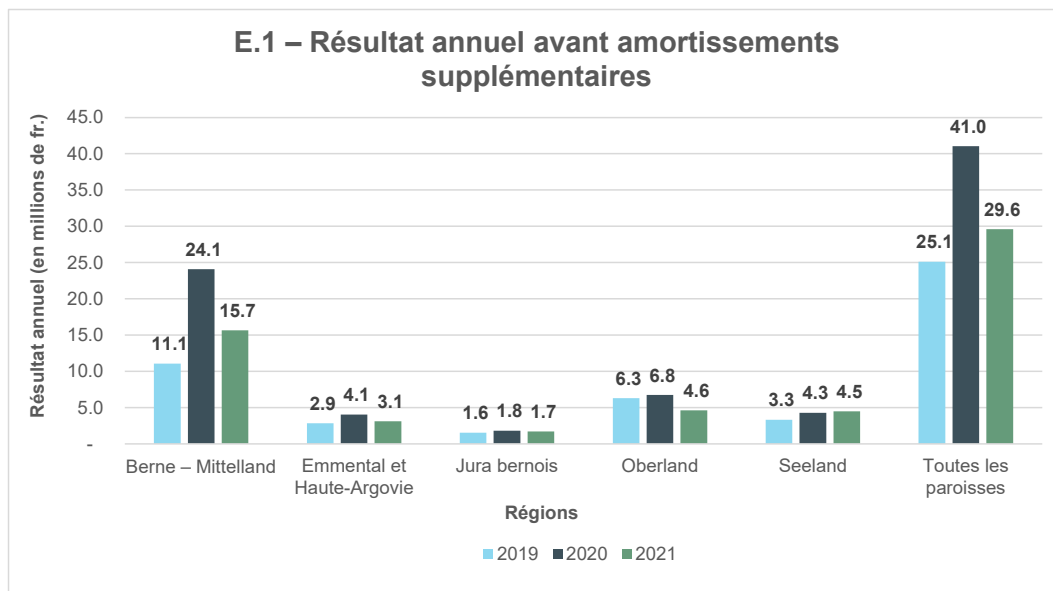


Illustration 10

Source: canton de Berne (OACOT)

Le graphique ci-dessous illustre le nombre de paroisses par région présentant un excédent de charges/de revenus avant amortissements supplémentaires.

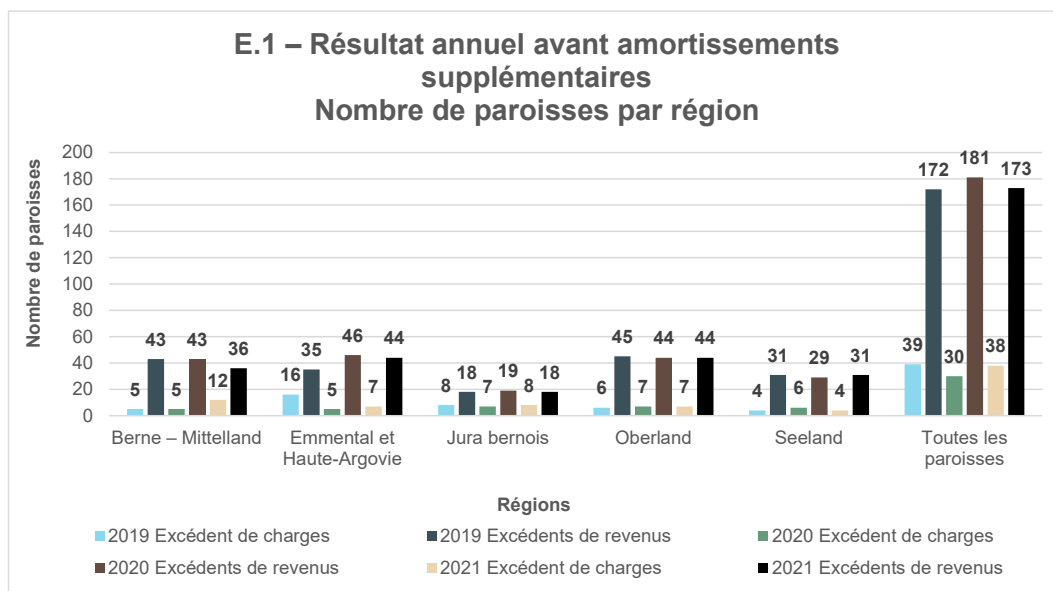


Illustration 11

Source: canton de Berne (OACOT)

6.2.2 E.2 – Impôt paroissial des personnes physiques et des personnes morales

Question examinée

Présentation de l'évolution des impôts paroissiaux des personnes physiques et des personnes morales.

Formule de calcul

400 Impôts directs des personnes physiques

401 Impôts directs des personnes morales

Commentaire

193,7 millions de francs (année précédente: 199,2 millions) de rentrées fiscales proviennent des personnes physiques (PP), 36,9 millions (année précédente: 44,4 millions) des personnes morales (PM).

Graphiques

Les graphiques suivants présentent le revenu de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales en francs (illustration 12) et par région (illustration 13).

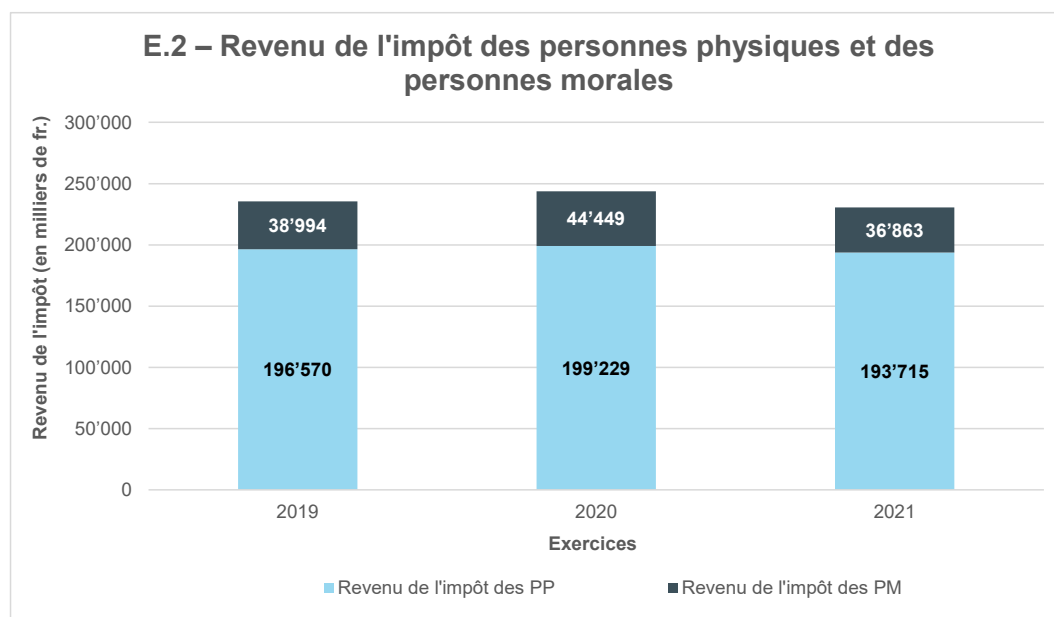


Illustration 12

Source: canton de Berne (OACOT)

Le revenu de l'impôt des personnes physiques représente 84 % (année précédente: 81,8 %) de l'ensemble des rentrées fiscales.

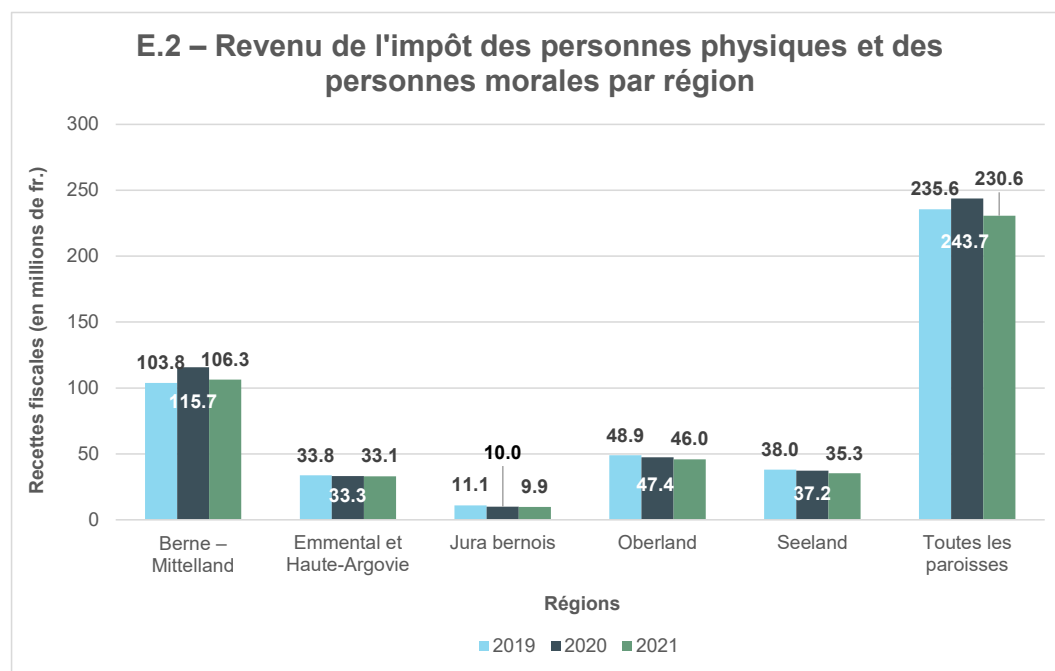


Illustration 13

Source: canton de Berne (OACOT)

46,1% (année précédente: 47,5 %) du revenu de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales proviennent de la région de Berne – Mittelland.

6.2.2.1 E.2.1 – Revenu de l'impôt des personnes physiques

En 2021, les personnes physiques ont payé 193,7 millions de francs d'impôts paroissiaux. Celles de la région de Berne – Mittelland ont contribué à cette somme à hauteur de 84,9 millions de francs (illustration 14), ce qui représente 43,8 % de l'ensemble du revenu de l'impôt des personnes physiques. L'Oberland arrive en deuxième position avec 42,2 millions de francs.

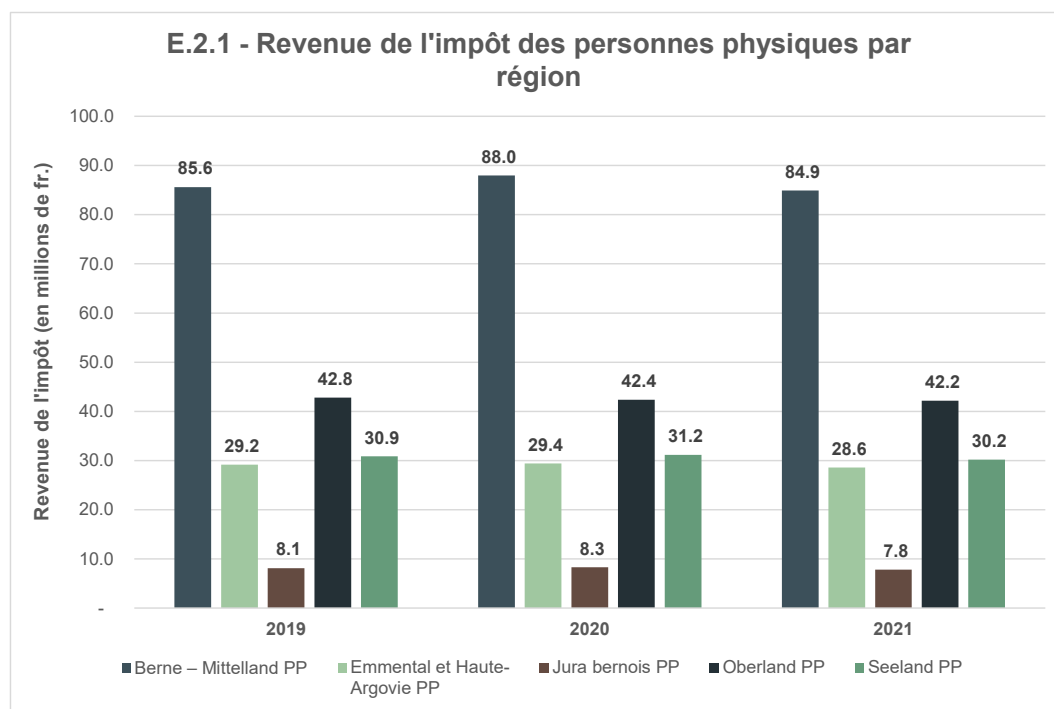


Illustration 14

Source: canton de Berne (OACOT)

Médiane et moyenne des montants en francs des impôts paroissiaux payés par les **personnes physiques**:

E.2	2019	2020	2021
Médiane	448 236	434 352	452 548
Moyenne	927 217	939 761	913 749

6.2.2.2 E.2.2 – Revenu de l'impôt des personnes morales

En 2021, les personnes morales ont payé 36,9 millions de francs d'impôts paroissiaux. Celles de la région de Berne – Mittelland ont contribué à cette somme à hauteur de 21,4 millions de francs (illustration 15), ce qui représente 58 % de l'ensemble du revenu de l'impôt des personnes morales. Le Seeland arrive en deuxième position avec 5,1 millions de francs.

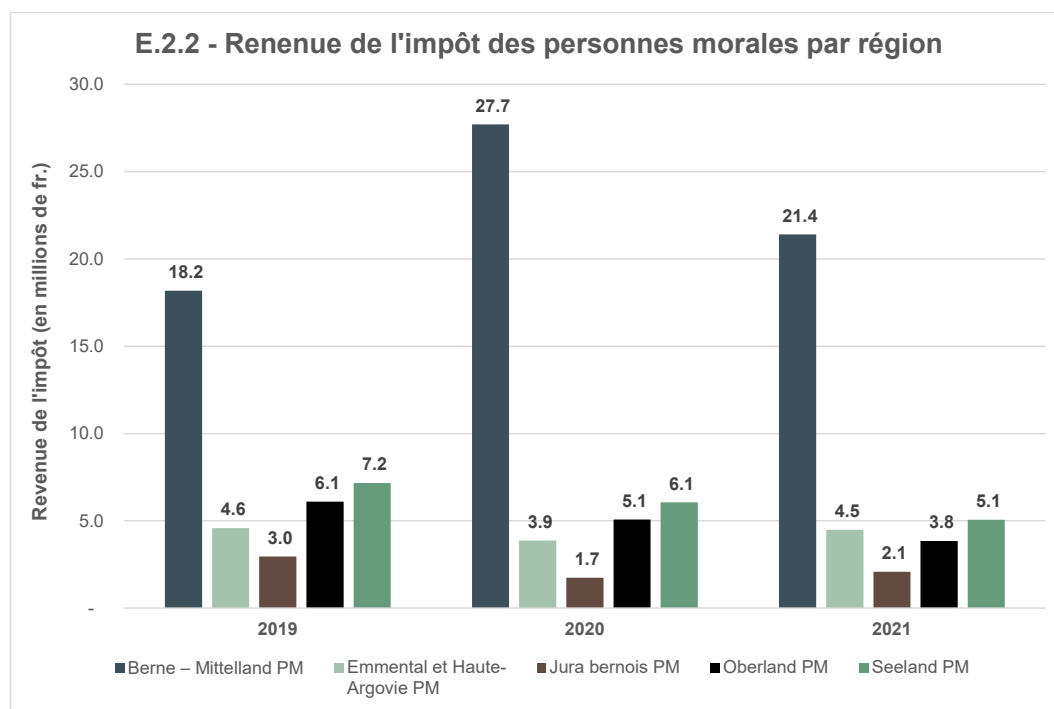


Illustration 15

Source: canton de Berne (OACOT)

Médiane et moyenne des montants en francs des impôts paroissiaux payés par les **personnes morales**:

E.2	2019	2020	2021
Médiane	32 890	30 524	34 705
Moyenne	183 932	209 666	173 884

6.3 Indicateurs du compte des investissements

6.3.1 I.1 – Investissements nets par rapport aux revenus fiscaux

Question examinée

Les investissements nets consentis par la paroisse tout au long d'un exercice sont mis en relation avec les revenus fiscaux.

Formule de calcul

$$\frac{6900 \text{ Dépenses d'investissement reportées au bilan}}{5900 \text{ Recettes d'investissement reportées au bilan}} = \text{Investissements nets}$$

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

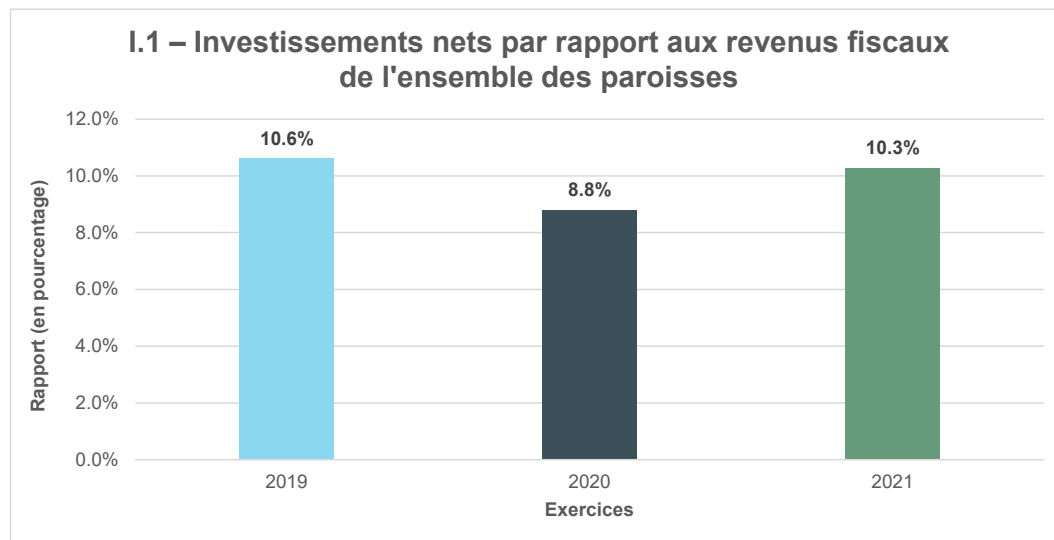
Médiane et moyenne des investissements nets par rapport aux revenus fiscaux exprimés en pourcent de l'ensemble des paroisses:

I.1	2019	2020	2021
Médiane	0,6 %	2,0 %	0,2 %
Moyenne	10,6 %	8,8 %	10,3 %

La paroisse médiane a investi, en chiffres nets, 0,2 % de ses revenus fiscaux (année précédente: 2 %). Presque la moitié des paroisses n'ont pas du tout investi, ce qui peut expliquer le recul de 1,8 point de pourcentage (illustration 18). La moyenne de l'ensemble des paroisses se situe à 10,3 % (année précédente: 8,8%).

Graphiques

Sur l'ensemble des paroisses observées, 10,3 % des revenus fiscaux ont été investis, en chiffres nets, en 2021 (soit 232,9 millions de francs), c'est-à-dire 1,5 point de pourcentage de plus qu'en 2020.



Les paroisses de l'Emmental et de la Haute-Argovie ont investi quelque 14,8 % de leurs revenus fiscaux. Elles sont suivies par celles du Jura bernois avec 14,4 %, soit 0,4 point de différence. Dans l'Oberland, le taux est de 10,8 % des revenus fiscaux (illustration 17).

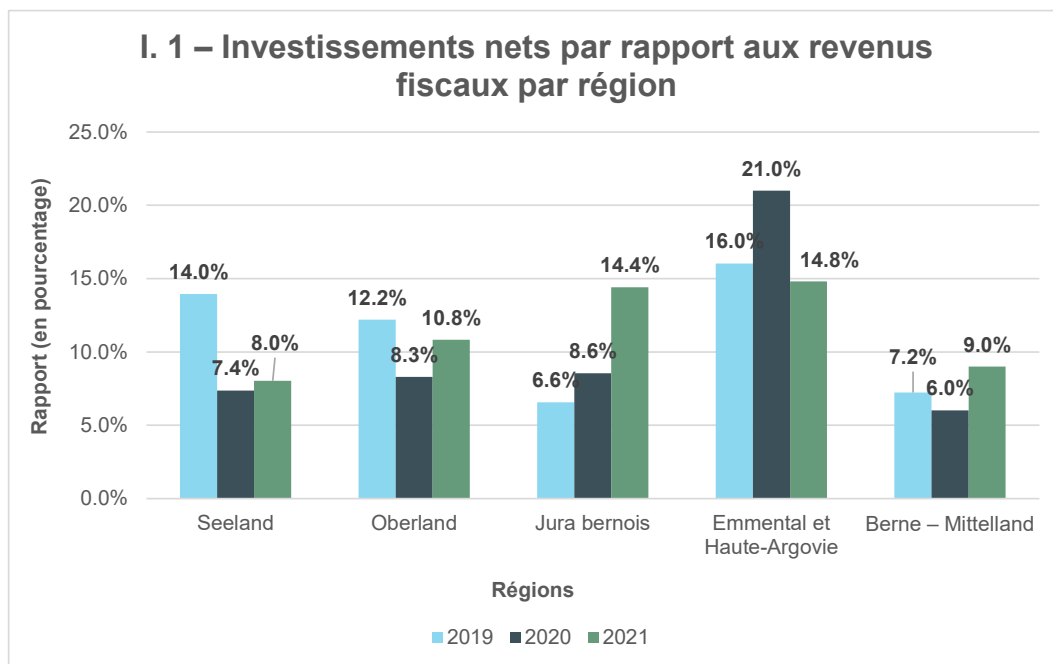


Illustration 17

Source: canton de Berne (OACOT)

En 2021, 92 paroisses n'ont pas effectué d'investissements (année précédente: 84). Douze ont enregistré des recettes d'investissement supérieures aux dépenses (année précédente: 12). 68 paroisses ont investi entre 0 et 20 % de leurs revenus fiscaux (année précédente: 83).

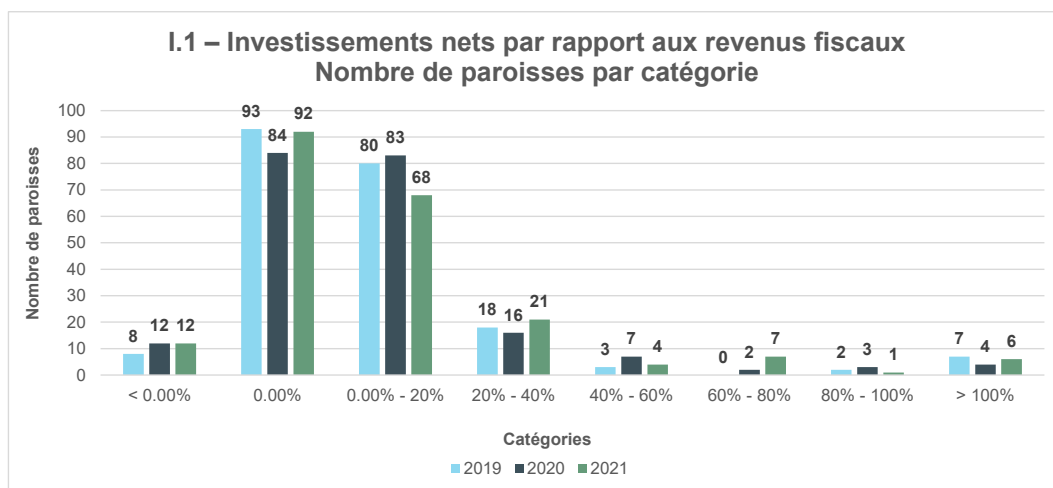


Illustration 18

Source: canton de Berne (OACOT)

6.3.2 I.2 – Degré d'autofinancement du compte général

Question examinée

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 %, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement. À l'inverse, s'il est de moins de 100 %, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur, à l'instar des investissements eux-mêmes, peut considérablement varier d'une année à l'autre. Il convient donc de l'apprécier sur plusieurs années.

Les valeurs indicatives sont les suivantes:

> 100 %			très bon
80 %	à	100 %	bon
60 %	à	80 %	suffisant
0 %	à	60 %	insuffisant
< 0 %			très mauvais

Formule de calcul¹²

900	Résultat annuel du compte général
+33	Amortissements du patrimoine administratif
+364	Rectifications, prêts PA
+365	Rectifications, participations PA
+366	Amortissements, subventions d'investissement
+389	Attributions aux capitaux propres
-489	Prélèvements sur les capitaux propres
-4490	Revalorisations PA
=	Autofinancement

6900	Dépenses reportées au bilan
5900	Recettes reportées au bilan
=	Investissements nets

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Commentaire

En 2021, 58 paroisses (année précédente: 73) ont un degré d'autofinancement supérieur à 100 % (illustration 20).

Le degré d'autofinancement se situe entre 80 et 100 % dans le cas de 100 paroisses (année précédente: 87) et entre 60 et 80 % dans le cas de quatre paroisses (année précédente: 9).

En 2021, le degré d'autofinancement de 29 paroisses (année précédente: 25) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 %.

Le degré d'autofinancement est négatif dans 20 paroisses (année précédente: 17).

¹² Le degré d'autofinancement a été fixé

- à 100 pour cent pour les paroisses dont les investissements nets sont nuls ou négatifs mais dont l'autofinancement est positif;

- à -1 pour cent pour les paroisses dont les investissements nets sont nuls ou négatifs et dont l'autofinancement est également négatif.

Médiane et moyenne du degré d'autofinancement des paroisses exprimées en %:

	MCH1	MCH1	MCH1	MCH2	MCH2	MCH2
I.2	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Médiane ¹³	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Moyenne	169,9 %	205,0 %	165,6 %	127,2 %	228,1 %	187,2 %

La moyenne des paroisses atteint 187,2 % (année précédente: 228,1 %). Elle atteste d'un très bon degré d'autofinancement. Le recul de 40,9 points de pourcentage constaté par rapport à 2020 s'explique par la baisse de l'autofinancement, de l'ordre de 5,1 millions de francs.

Graphiques

Le degré d'autofinancement moyen de la région du Seeland atteint 325 %; il s'agit du résultat le plus élevé à l'échelle cantonale. La région de Berne-Mittelland avec 213 % et le Jura bernois avec 154 % arrivent respectivement en deuxième et troisième position. De manière générale, toutes les régions présentent un très bon degré d'autofinancement. Les investissements ont pu être financés par des ressources propres.

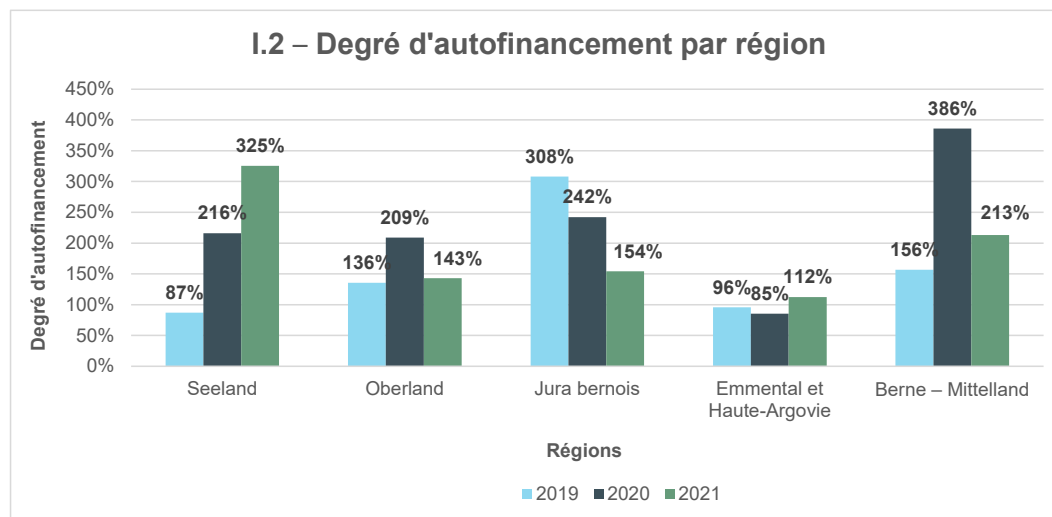


Illustration 19

Source: canton de Berne (OACOT)

¹³ La médiane n'est pas calculée vu que son interprétation n'a qu'un intérêt limité (voir note de bas de page 9).

L'illustration 20 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

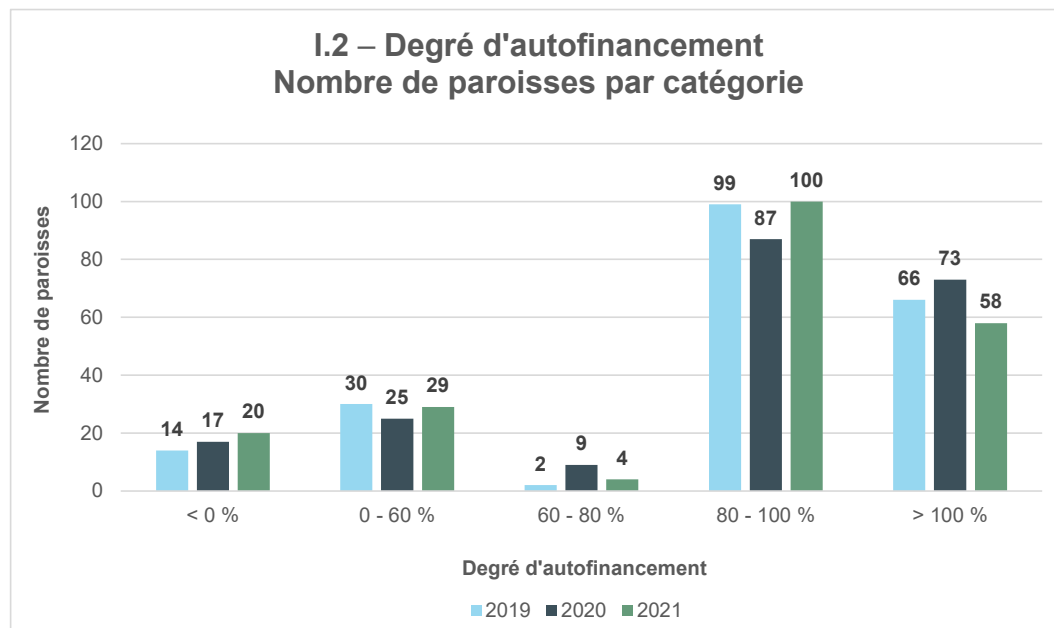


Illustration 20

Source: canton de Berne (OACOT)

En 2021, 49 paroisses (année précédente: 42) ont eu un degré d'autofinancement insuffisant (< 60 %). À l'inverse, 75 % de toutes les paroisses, soit 158 d'entre elles, ont eu un bon voire très bon degré d'autofinancement de 80 % ou davantage (année précédente: 160).

6.4 Indicateurs statistiques

6.4.1 S.1 – Nombre de contribuables par paroisse

Question examinée

L'Intendance des impôts¹⁴ distingue les catégories suivantes de personnes assujetties à l'impôt paroissial:

1. Personnes physiques

Contribuables assujettis à la totalité de l'impôt: personnes seules et personnes mariées appartenant à la même Église

Contribuables assujettis à la moitié de l'impôt: personnes mariées, lorsqu'un seul des conjoints appartient à l'Église considérée

2. Personnes morales

Le montant des impôts payés par une personne morale est réparti entre les paroisses de la commune dans laquelle cette personne morale a son siège proportionnellement au nombre d'adhérents de chacune des paroisses¹⁵.

¹⁴ Précisions sur les bases de données: voir chapitre 9.

¹⁵ Article 19 de la loi sur les impôts paroissiaux (LIP; RSB 415.0).

Commentaire

En 2021, le canton de Berne comptait 406 813 contribuables assujettis à la totalité de l'impôt paroissial (année précédente: 418 643) et 81 133 à la moitié de cet impôt (année précédente: 82 028); par ailleurs, l'impôt paroissial était dû par 50 462 personnes morales (année précédente: 49 035).

La répartition entre les confessions était la suivante:

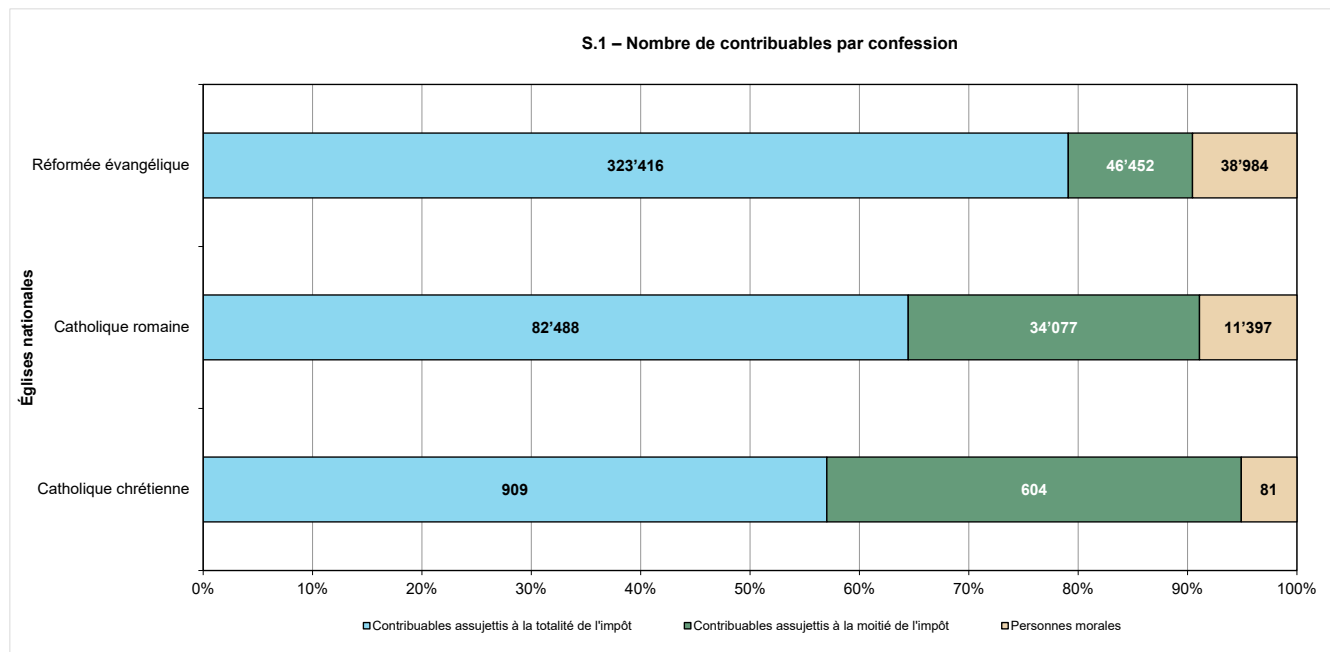


Illustration 21

Source: canton de Berne (OACOT)

Médiane et moyenne du nombre de personnes physiques assujetties à l'impôt:

S.1	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Médiane (contribuables)	Total: 1158 Moitié: 150	Total: 1159 Moitié: 154	Total: 1160 Moitié: 154	Total: 1160 Moitié: 155	Total: 1155 Moitié: 158	Total: 1152 Moitié: 161	Total: 1130 Moitié: 160	Total: 1112 Moitié: 160
Moyenne (contribuables)	Total: 2182 Moitié: 390	Total: 2106 Moitié: 391	Total: 2087 Moitié: 390	Total: 2067 Moitié: 392	Total: 2057 Moitié: 393	Total: 2039 Moitié: 392	Total: 1984 Moitié: 389	Total: 1928 Moitié: 385

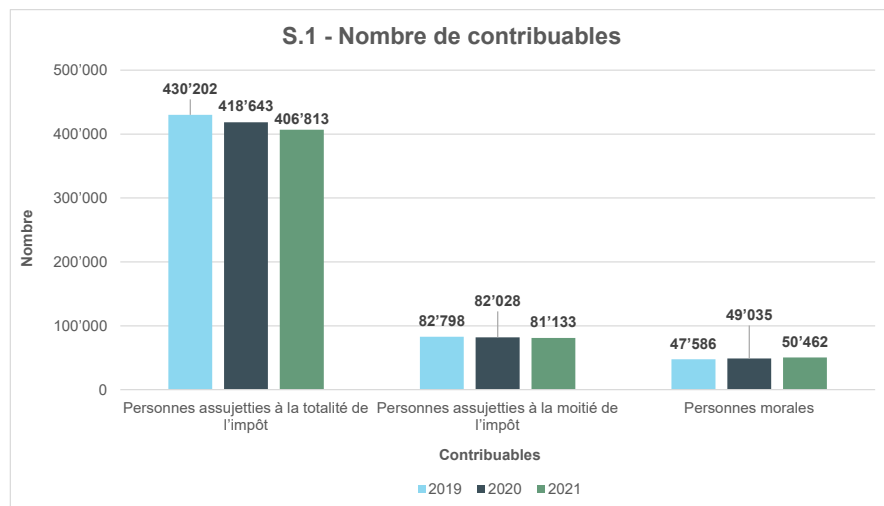


Illustration 22

Source: canton de Berne (OACOT)

6.4.2 S.2 – Quotité d'impôt par paroisse

Question examinée

Cet indicateur est celui des quotités d'impôt fixées par les paroisses, qui sont exprimées dans le canton de Berne en fractions de l'impôt simple. Plusieurs représentations doivent permettre de visualiser la manière dont les quotités d'impôt des paroisses bernoises sont réparties.

Commentaire

En 2021, la quotité d'impôt de cinq paroisses (année précédente: 5) n'excède pas 0,15.

La quotité d'impôt dépasse 0,15 et atteint au plus 0,20 dans 90 paroisses (année précédente: 89); elle dépasse 0,20 et atteint au plus 0,25 dans 94 paroisses (année précédente: 95).

22 paroisses (année précédente: 22) ont une quotité d'impôt supérieure à 0,25.

Une différenciation en fonction des régions met en évidence la prépondérance des quotités peu élevées (< 0,2) dans le Seeland, l'Emmental et la Haute-Argovie ainsi que dans la région de Berne – Mittelland. Dans l'Oberland par contre, la quotité d'impôt de 69 % des paroisses est supérieure à 0,2 (année précédente: 69 %). Dans le Jura bernois, le taux reste de 81 % (illustration 24).

Médiane et moyenne de la quotité d'impôt:

S.2	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Médiane	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070
Moyenne	0,2098	0,2100	0,2100	0,2104	0,2109	0,2109	0,2108	0,2107

La médiane et la moyenne connaissent peu de fluctuation. Parmi les 211 paroisses, deux ont modifié leur quotité d'impôt lors de l'exercice sous rapport. L'une des deux a augmenté sa quotité d'impôt, tandis que l'autre l'a diminuée.

Graphiques

Le graphique ci-dessous fournit une vue d'ensemble de la répartition des indicateurs. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chapitre 8.3).

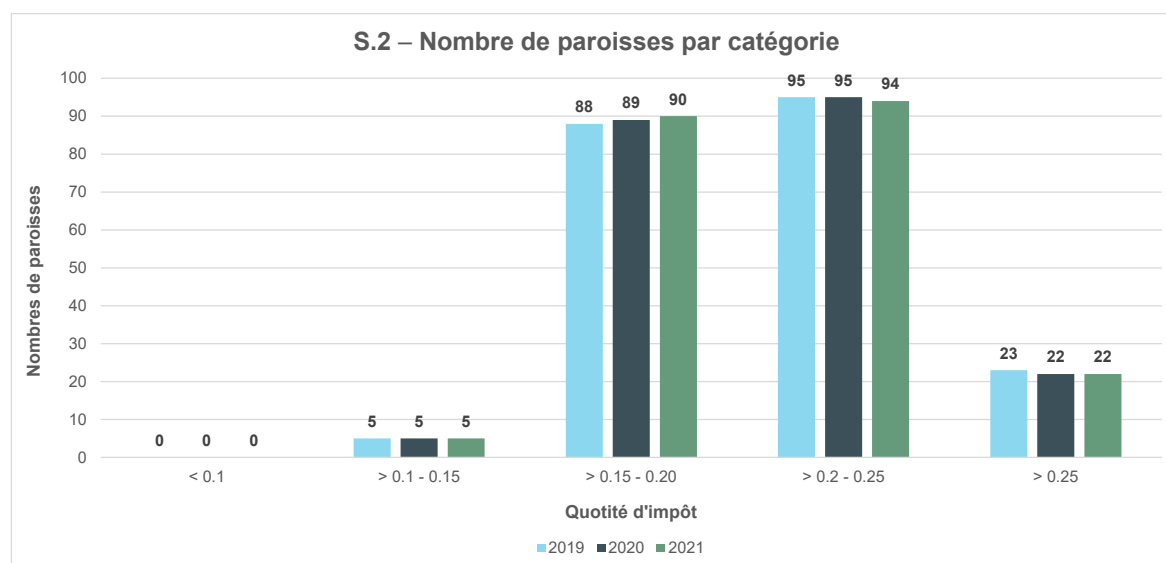


Illustration 23

Source: canton de Berne (OACOT)

En 2021, presque aucun transfert n'a eu lieu d'une catégorie à l'autre.

L'illustration ci-dessous renseigne sur la répartition en pourcent selon le nombre de paroisses par région administrative.

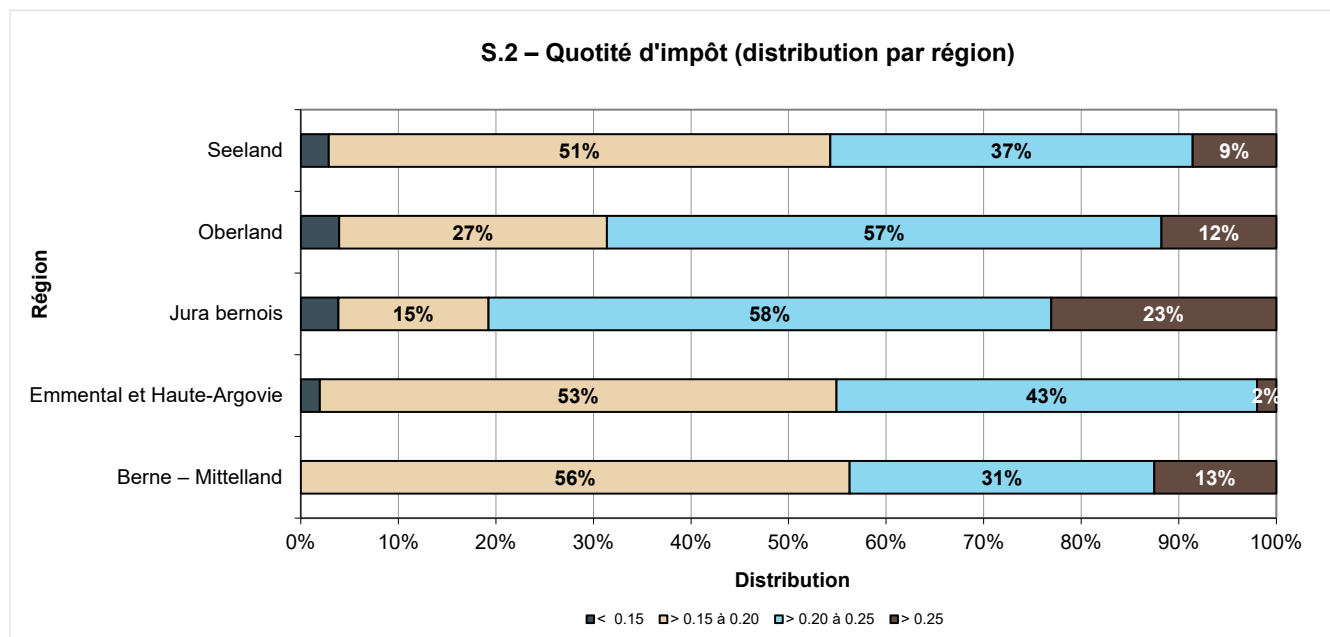


Illustration 24

Source: canton de Berne (OACOT)

Par rapport à 2020, la seule région qui connaît une nouvelle répartition des pourcentages est celle de Berne – Mittelland. La catégorie de 0,20 à 0,25 a diminué au profit de la catégorie de 0,15 à 0,20.

6.5 Autres indicateurs

6.5.1 W.1 – Affectation assortie d'une exclusion

Question examinée

Le revenu de l'impôt paroissial des personnes morales ne peut pas être employé à des fins culturelles (affectation assortie d'une exclusion¹⁶).

L'OACOT apporte pour l'ensemble des paroisses des trois Eglises nationales¹⁷ **la preuve du respect de cette disposition** dans le «rapport sur la situation financière des paroisses bernoises» qu'il publie chaque année.

La preuve se fonde sur la somme des dépenses affectées à des fins culturelles ainsi que sur le produit des impôts paroissiaux que perçoivent les trois Églises nationales.

¹⁶ Article 4, alinéa 1, lettre a OEGN.

¹⁷ L'Église évangélique réformée, l'Église catholique chrétienne et l'Église catholique romaine.

Formule de calcul

400 Impôts directs, personnes physiques
Dépenses destinées à des buts culturels

Charge affectée à des catégories de prestations liées au culte pour chaque Église nationale

$\leq 1 \rightarrow$ respect de la loi

Impôts directs des personnes physiques (GM 400)

$> 1 \rightarrow$ non-respect de la loi

Commentaire

L'évaluation montre que les trois Églises nationales n'ont pas financé leurs dépenses affectées à des fins culturelles¹⁸ avec les impôts des personnes morales, car le quotient est inférieur à un pour l'ensemble des Églises nationales (illustration 25).

La charge affectée à des catégories de prestations liées au culte doit être évaluée pour chaque paroisse par rapport aux revenus de l'impôt des personnes physiques. Cela permet d'apporter la preuve que les revenus de l'impôt des personnes morales ne sont pas affectés à des fins culturelles (garantie de l'affectation assortie d'une exclusion). Si le quotient est supérieur à un, cela signifie que l'Église nationale a financé ses dépenses affectées à des fins culturelles avec le revenu de l'impôt des personnes morales.

En 2021, les trois Églises nationales ont dépensé 34 millions de francs (année précédente: 36,2 millions) de revenus de l'impôt des personnes physiques à des fins culturelles sur un montant total de 193,7 millions (voir chapitre 6.2.2, illustration 12). La répartition de ces dépenses est la suivante: 21,5 millions de francs pour les paroisses réformées évangéliques, 12,3 millions de francs pour les paroisses catholiques romaines et 197 057 francs pour les paroisses catholiques chrétiennes (illustration 26).

Graphiques

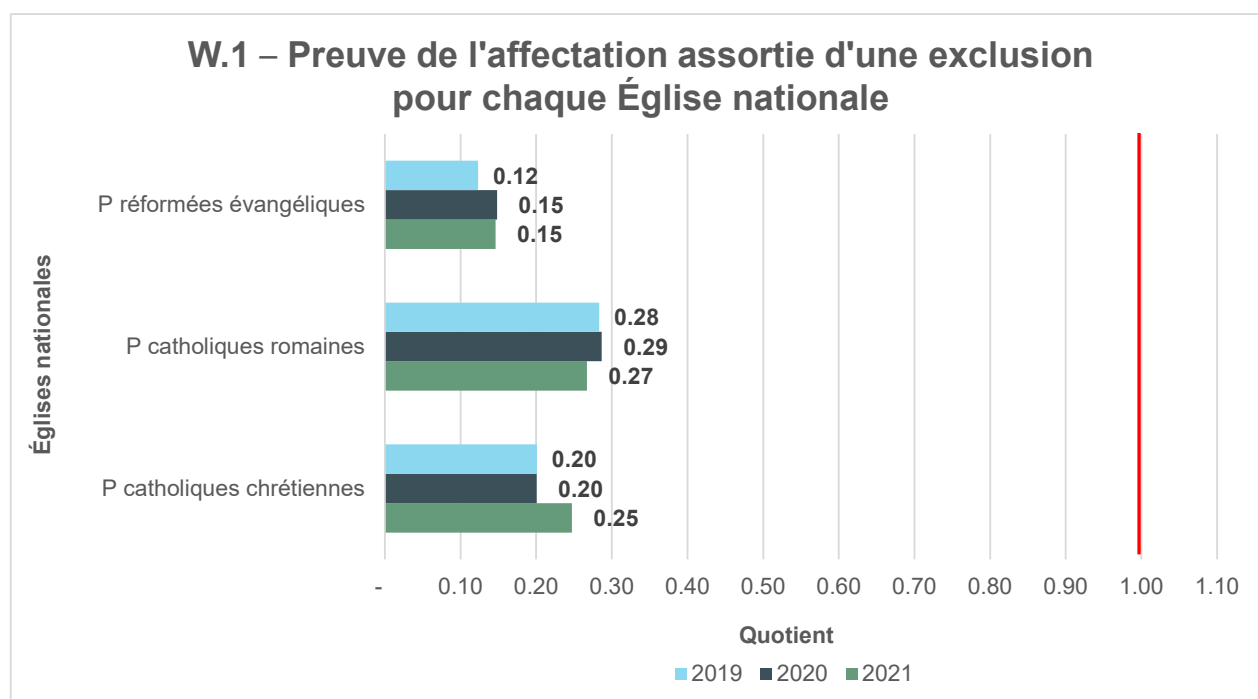


Illustration 25

Source: canton de Berne (OACOT)

¹⁸ Les fins culturelles sont (liste non exhaustive): le baptême, la confirmation, la communion, le mariage, les funérailles, les chants et le jeu d'orgues.

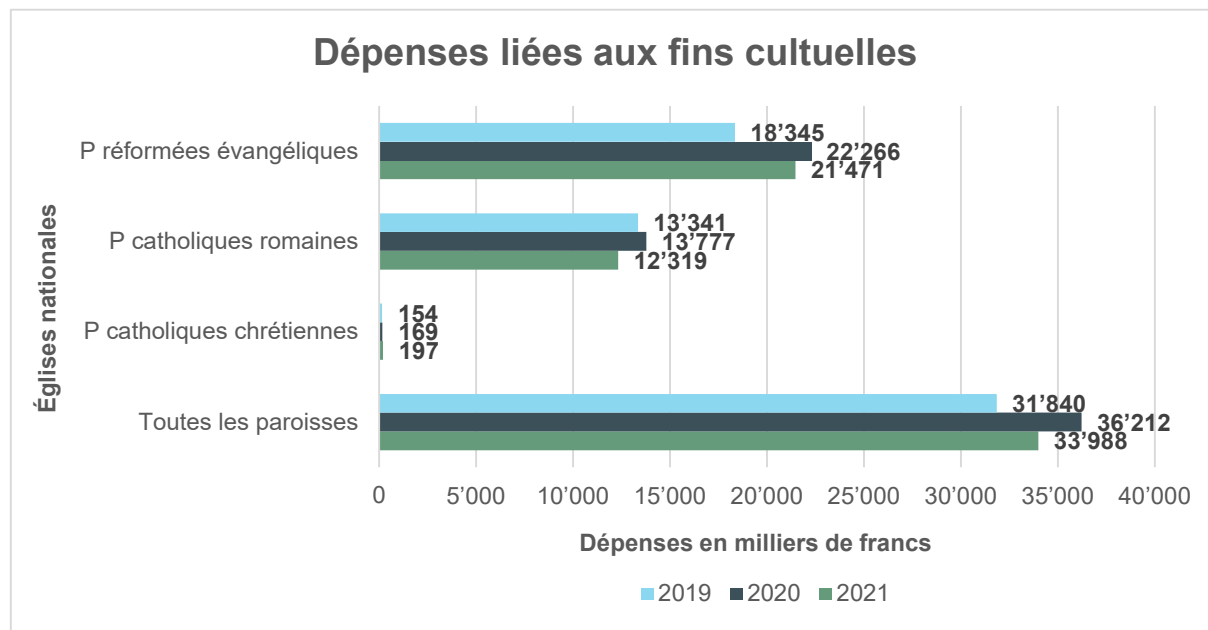


Illustration 26

Source: canton de Berne (OACOT)

7. Sources de données

7.1 Attestation relative aux comptes annuels

Les paroisses communiquent leurs données financières à l'OACOT dans leur attestation relative aux comptes annuels. Les seules données recueillies sont celles du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements.

Bilan

10	Patrimoine financier
20	Capitaux de tiers
29	Capitaux propres
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire
293	Préfinancements
294	Réserve de politique financière
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier
298	Autres capitaux propres
299	Excédent/découvert du bilan
2990x	Résultat annuel

Compte de résultats

3	Charges
33	Amortissement du patrimoine administratif
3622	Péréquation financière et compensation des charges - paroisses
364	Rectifications, prêts PA
365	Rectifications, participations PA
366	Amortissements, subventions d'investissement
389	Attributions aux capitaux propres
3894	Attribution à la réserve de politique financière
4	Revenus
40	Revenus fiscaux
400	Impôts directs, personnes physiques
401	Impôts directs, personnes morales
4490	Revalorisations PA
4622	Péréquation financière et compensation des charges - paroisses
489	Prélèvements sur les capitaux propres
4894	Prélèvements sur la réserve de politique financière
900	Clôture du compte général

Compte des investissements

5900	Recettes reportées au bilan
6900	Dépenses reportées au bilan

Charge affectée à des fins culturelles

Catégorie de prestations 1 «Culte»

7.2 Intendance des impôts

Désignation

Liste des paroisses disposant de la souveraineté fiscale

Quotités d'impôt appliquées par les paroisses bernoises

Nombre de contribuables par paroisse

Description

- **Personnes physiques**

Contribuables assujettis à la totalité de l'impôt
= personnes seules, personnes mariées appartenant à la même Église

Contribuables assujettis à la moitié de l'impôt
= personnes mariées, lorsqu'un seul des conjoints appartient à l'Église considérée

- **Personnes morales**

Nombre d'adhérents d'une paroisse par rapport au nombre d'adhérents de toutes les paroisses de la commune dans laquelle la personne morale a son siège.

Les chiffres utilisés pour la facturation dans le cadre de la gestion de l'encaissement servent de base de données.

8. Annexe

8.1 Abréviations

DIJ	Direction de l'intérieur et de la justice
n.c.	non communiqué
OACOT	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
OCo	Ordonnance sur les communes (RSB 170.111)
ODGFCo	Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (RSB 170.511)
OEgN	Ordonnance sur les Églises nationales bernoises (RSB 410.111)
P	Paroisses
PA	Patrimoine administratif
PM	Personnes morales
PP	Personnes physiques

8.2 Indicateurs en comparaison pluriannuelle

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B.1 Endettement net (CHF)						
Médiane	-571 704	-624 738	-674 907			
Moyenne	-1 639 780	-1 804 131	-1 902 576			
B.2 Répartition des capitaux propres (CHF)						
Médiane de l'excédent ou du découvert du bilan	817 304	877 713	918 286			
Moyenne de l'excédent ou du découvert du bilan	1 575 304	1 708 816	1 846 464			
B.3 Quotient de l'excédent du bilan						
Médiane	165.1%	171.9%	188.3%			
Moyenne	187.6%	201.7%	215.6%			
E.1 Résultat annuel avant amortissements supplémentaires (CHF)						
Médiane	44 968	59 324	52 930			
Moyenne	118 470	193 559	139 662			
E.2.1 Revenu de l'impôt paroissial des personnes physiques (CHF)						
Médiane	448 236	454 352	452 548			
Moyenne	927 217	939 761	913 749			
E.2.2 Revenu de l'impôt paroissial des personnes morales (CHF)						
Médiane	32 890	30 524	34 705			
Moyenne	183 932	209 666	173 884			
I.1 Investissements nets par rapport aux revenus fiscaux						
Médiane	0.6%	2.0%	0.2%			
Moyenne	10.6%	8.8%	10.3%			
I.2 Degré d'autofinancement du compte général						
Médiane	n.c.	n.c.	n.c.			
Moyenne	127.2%	228.1%	187.2%			
S.1 Nombre de contribuables						
Médiane PP assujetties à la totalité de l'impôt	1 152	1 130	1 112			
Moyenne PP assujetties à la totalité de l'impôt	2 039	1 984	1 928			
Médiane PP assujetties à la moitié de l'impôt	161	160	160			
Moyenne PP assujetties à la moitié de l'impôt	392	389	385			
S.2 Quotité d'impôt						
Médiane	0.2070	0.2070	0.2070			
Moyenne	0.2109	0.2108	0.2107			

